

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015

Présent-e-s

Bureau :	TILLMANN	Robert	PLR	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} vice-présidente
	FABRE	Michel	PS	2 ^e vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} secrétaire
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	GROGNUZ	Fabien	PLR
	HALDEMANN	François	PLR
	HALIMI	Hysri	PS
	HAMANN	Philippe	PDC
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HERNOT	François	PS
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	OSMANI	Xhevrie	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Assistent à la séance :

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*

PDC *Parti démocrate-chrétien*

PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*

UDC *Union démocratique du centre*

Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015.
2. Prestation de serment des conseillers municipaux.
3. Election du Bureau du Conseil municipal.
4. Nomination des membres des diverses commissions.

* * *

1. **Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015**

Mme Hayes ouvre la séance par un discours:

Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers sortants,
Mesdames et Messieurs les élus viennent-ensuite,
Messieurs les deux agents de police municipale,
Madame et Monsieur de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,

Permettez moi, en tant que doyenne d'âge de cet hémicycle, de vous souhaiter la bienvenue et d'ouvrir cette séance d'installation qui est la première de la législature 2015-20, et qui très importante pour les nouveaux élus et les anciens.

Nous allons prêter serment publiquement pour confirmer notre élection au service des habitants de Meyrin qui nous font confiance.

Cette séance a été convoquée conformément au règlement et je serai assistée par la plus jeune élue de ce Conseil, Mme Xhevrie Osmani en tant que secrétaire.

C'est la première fois dans les annales du Conseil municipal de Meyrin, que deux femmes président cette séance (*applaudissements*), j'espère que ceci sera de bon augure pour une législature sereine et fructueuse.

On dit que la femme est l'avenir de l'homme; dans ce Conseil composé de 13 femmes et de 20 hommes, Mesdames, nous avons du pain sur la planche !

Je vous propose de passer au point 1 de l'ordre du jour et je laisse la parole à Mme Osmani pour qu'elle vous donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des Conseils municipaux."

Mme Osmani donne donc lecture de l'arrêté:

ARRÊTÉ

relatif à la validation des élections des conseils municipaux du 19 avril 2015

du 6 mai 2015

LE CONSEIL D'ETAT

- vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140, de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012;
- vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;
- vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'avis officielle du vendredi 24 avril 2015;
- attendu qu'un recours a été interjeté contre cet arrêté auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice, concluant notamment à son annulation en tant qu'il concerne la commune de Lancy;
- attendu que la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Lancy ne peut intervenir tant que ledit recours est pendant;
- vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes;
- attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

ARRÊTE :

L'élection des conseils municipaux du 19 avril 2015 des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.

Mme Hayes fait ensuite la déclaration suivante:

"J'ai l'honneur et le privilège de présider cette séance d'installation et permettez-moi de profiter de cette occasion pour transmettre mes félicitations à toutes et tous les élus de ce Conseil.

Séance du 2 juin 2015
tenue sur arrêté du Conseil d'Etat

Nous accueillons pour cette législature de cinq ans, 14 nouveaux conseillers, il s'agit là d'un renouvellement important au sein du Conseil et j'encourage les anciens conseillers à faire preuve de compréhension pour que, dans l'hémicycle qui est composé de 33 membres et de trois conseillers administratifs, règne la collaboration réciproque malgré les valeurs politiques divergentes que chaque groupe politique peut avoir mais qui ont tous un même but, celui d'être à l'écoute de la population meyrinoise et de légiférer pour les intérêts de nos concitoyens, sans luttes de pouvoir inutiles.

Je rappelle aux anciens conseillers comme aux nouveaux d'ailleurs de consulter le règlement de notre Conseil municipal, en gardant en mémoire l'article 84 concernant le maintien de l'ordre, ainsi que l'annexe en page 75, où il est bien écrit que les membres du Conseil s'engagent à respecter le code de bonne conduite et d'éthique. Je dois avouer que notre Conseil municipal meyrinois a un comportement respectueux lors de nos interventions, qui est la preuve de notre maturité humaine et politique.

J'invite les nouveaux et anciens conseillers à se rappeler que, pour bien travailler lors des séances, il faut respecter les valeurs humaines, rester à l'écoute des autres intervenants et, surtout, avoir le principe d'intégrité et de responsabilité de la charge qui nous a été confiée dans le respect des valeurs de notre culture, de notre république et de notre pays.

J'invite également les membres du Conseil municipal à travailler en bonne collégialité avec le Conseil administratif dont, je rappelle ici, nous venons d'accueillir une jeune femme en tant qu'élue conseillère administrative, Mme Nathalie Leuenberger à qui je souhaite une bonne législature.

Une législature est une bonne tranche de vie que nous partageons tous ensemble dans cet hémicycle à un rythme ininterrompu, et notre vie privée fait inexorablement partie de la vie politique que nous avons choisie de conduire. Des liens de sympathie, d'amitié, de respect, se nouent, mais aussi des désaccords et des sentiments d'impatience ou autres... sont inévitables lors de nos débats.

Le fait que certains d'entre nous restent au Conseil pendant 20 ans ou plus est la preuve qu'on y prend goût et qu'on y croit. Je pourrais nommer Mme Boget, qui a été notre maire et conseillère administrative pendant trois législatures, soit 12 ans, et à qui je rends hommage pour son dévouement et travail inlassable.

J'aimerais encore mentionner dans les sortants M. Hulliger qui est assis dans le public et qui a passé 20 ans au Conseil municipal, à gauche ou à droite selon ses convictions mais c'était un conseiller extra.

Un discours est beau quand il est court, le mien n'est peut-être pas beau mais il a l'avantage d'être court.

Je vous remercie de votre aimable attention."

(Applaudissements)

* * *

2. Prestation de serment des Conseillers municipaux

A l'appel de son nom par **Mme Hayes**, chaque conseillère et conseiller lève la main droite et répond: "Je le jure" ou "Je le promets".

Mme Hayes prend acte du serment prononcé.

Elle donne ensuite lecture d'une communication du Conseil administratif concernant la nomination des maires et la répartition des dicastères pour la législature:

M. Tschudi occupera la fonction de maire		du 1 ^{er} juin 2015 au 31 mai 2016
Mme Leuenberger	" "	du 1 ^{er} juin 2016 au 31 mai 2017
M. Devaud	" "	du 1 ^{er} juin 2017 au 31 mai 2018
M. Tschudi	" "	du 1 ^{er} juin 2018 au 31 mai 2019
Mme Leuenberger	" "	du 1 ^{er} juin 2019 au 31 mai 2020

Les services et/ou prestations ont été répartis dans les dicastères comme suit:

Dicastère de M. Pierre-Alain Tschudi (suppléant M. Devaud)

- Aînés
- Feu et secours
- Protection civile
- Police municipale
- Urbanisme, travaux publics et énergie.

Dicastère de Mme Nathalie Leuenberger (suppléant M. Tschudi)

- Bibliothèque
- Culture
- Développement social et emploi
- Petite enfance
- Théâtre Forum Meyrin

Dicastère de M. Jean-Marc Devaud (suppléante Mme Leuenberger)

- Environnement
- Etat civil
- Finances
- Gérance et entretien des bâtiments
- Sports

Le secrétariat général, y compris les ressources humaines, les affaires économiques, l'information et l'informatique, rapporte au Conseil administratif.

* * *

3. **Election du Bureau du Conseil municipal**

a) **Election du/de la président-e**

M. Boccard fait la déclaration suivante:

"Le groupe PLR présente la candidature de M. Tillmann à la présidence du Conseil municipal. M. Tillmann a été président du Cartel pendant de nombreuses années, poste qu'il a quitté lors de son élection au Conseil municipal en 1995 déjà. Il a été également président du hockey pendant cinq ans et a œuvré dans de nombreuses associations meyrinoises. Hormis les conseillers administratifs élus, il a obtenu le meilleur score aux élections du Conseil administratif. C'est pourquoi nous souhaitons qu'il ait l'honneur d'être le premier citoyen de la Commune en accédant à la présidence du Conseil municipal pour cette nouvelle législature."

Aucune autre candidature n'étant proposée, il est passé au vote.

M. Tillmann est élu **président du Conseil municipal** à l'unanimité moins 1 abstention.

(Applaudissements)

Mme Hayes félicite M. Tillmann et lui cède sa place.

Celui-ci prend alors place à la présidence et procède à l'assermentation de **Mme Hayes** en présence de l'assistance debout.

M. Tillmann prend acte du serment prononcé.

(Applaudissements)

b) **Election du/de la 1^{er/ère} vice-président-e**

M. Girardet annonce que le Mouvement citoyen genevois présente la candidature de Mme Girardet qui a déjà présidé ce Conseil en 2004-2005 et lors de la première année de la législature précédente, en 2011-2012.

Il ajoute que Mme Girardet a été présidente du Club des patineurs et s'est beaucoup engagée au sein de la Commune, notamment en présidant la commission d'aide au développement.

Il n'y a pas d'autre candidat et **Mme Girardet** est élue **1^{ère} vice-présidente** à l'unanimité moins 1 abstention.

Mme Girardet prend place à la vice-présidence.

(Applaudissements)

M. Tillmann ayant omis de le faire auparavant, il fait un bref discours:

"Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre confiance. C'est pour moi un très grand honneur d'accéder à la présidence du Conseil municipal de la commune de Meyrin après 12 ans passés dans cet hémicycle.

J'en profite pour saluer le nombreux public qui nous fait le plaisir d'être présent ce soir. Je salue les représentants de l'administration, les agents de la police municipale, les représentants de la presse ainsi que le secrétariat général qui nous accompagnera lors de toutes les séances plénières. Je salue également les nouveaux élus qui constituent près d'un tiers de ce municipal. Je leur souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur mandat.

J'espère que nous ferons ensemble un très bon travail dans le respect des idées de chacun. Nous avons été élus par des citoyens qui nous ont fait confiance. Soyons-en digne en défendant les intérêts de la Commune avant les nôtres tout en respectant les valeurs et les convictions qui nous sont chères et pour lesquelles nous avons été élus.

Lors de nos différents débats, les prises de position et les échanges seront quelquefois passionnés avant de passer aux votes, votes qui ne nous satisferont pas forcément. Il faut respecter la démocratie et en accepter le résultat. Je compte sur vous pour que cette législature soit placée sous le signe de l'écoute et de l'éthique dans les débats d'idées. Je ne pourrai tolérer les attaques personnelles car elles n'ont jamais rien amené de positif au sein de nos débats.

Il y a près de soixante ans, j'usais mon pantalon sur les bancs de l'ancienne école de Cointrin avant l'inauguration de la nouvelle. Depuis, j'ai travaillé et vécu à Meyrin en profitant des magnifiques infrastructures culturelles et sportives qui peu à peu sont venues enrichir la Commune. Cela m'a permis au fil des ans de m'investir dans les comités de différentes sociétés et de fréquenter le tissu associatif meyrinois qui contribue au bien-vivre à Meyrin.

Tout cela n'a été possible que grâce à nos prédécesseurs qui ont su gérer intelligemment la Commune dans un contexte économique moins favorable. Soyons dignes de cet héritage et continuons à servir notre commune et sa population par des décisions réfléchies et raisonnables dans le but de laisser à nos jeunes successeurs une Commune saine vivante et où la population, des aînés aux bambins, vivra en harmonie avec le même plaisir que le nôtre.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

c) Election du/de la 2^e vice-président-e

M. Hernot annonce que le parti socialiste a le plaisir de présenter la candidature de **M. Fabre** qui est nouveau dans ce Conseil. Il mentionne que M. Fabre habite Meyrin depuis 1987, a été membre du comité du Club de hockey, est actuellement membre du comité de l'Aéro-Club et responsable de l'informatique dans une grande entreprise.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Fabre** est élu **2^e vice-président** à l'unanimité moins 1 abstention. Il rejoint le Bureau.

(Applaudissements)

d) Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire

M. Jimenay, au nom du parti démocrate-chrétien, propose la candidature de **M. Tremblet** qui est un vieux routier de cet hémicycle qu'il a déjà présidé deux fois.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Tremblet** est élu **1^{er} secrétaire** à l'unanimité moins 1 abstention.

Il prend place au Bureau.

(Applaudissements)

e) Election du/de la 2^e secrétaire

M. Amato, au nom des Verts, annonce la candidature de **M. Cornuz**, qui vient d'accomplir une année de présidence et repart avec plaisir pour cinq ans au Bureau.

Aucun autre candidat n'étant proposé, il est passé au vote.

M. Cornuz est élu **2^e secrétaire** à l'unanimité moins 1 abstention et il prend immédiatement place à la table du Bureau.

(Applaudissements)

f) **Election d'un-e membre**

M. Hubert indique que l'UDC propose la candidature de **Mme Schweizer** qui est déjà au Bureau depuis quatre ans.

Mme Schweizer est élue **membre** à l'unanimité moins 1 abstention.

(Applaudissements)

* * *

4. **Nomination des membres des diverses commissions**

M. Tillmann explique que les chefs de groupe ont décidé de réduire de 19 à 15 le nombre de commissions, suite aux propositions de l'administration. Il fait part des changements proposés:

Ancienne liste

Agenda 21
Aînés
Coopération au développement
Culture
Développement social local et solidarités
Ecoles et jeunesse
Emploi et anticrise
Energie
Environnement
Finances
Gérance et entretien des bâtiments
Information et communication
Liaison
Logement
Petite enfance
Sécurité
Sports
Travaux publics
Urbanisme et mobilité
Quartier des Vergers ad hoc

Nouvelle liste

Administration générale
Affaires sociales et jeunesse
Aînés
Coopération au développement
Culture
Environnement et Agenda 21
Finances
Gérance et entretien des bâtiments
Information et communication
Liaison
Petite enfance
Sécurité
Sports
Travaux publics
Urbanisme et mobilité

M. Tillmann soumet au vote ces changements qui sont **acceptés à l'unanimité**.

4.1. Elections des président-e-s des diverses commissions

M. Tillmann explique qu'il va en premier lieu mettre aux voix les présidences de commission qui ont fait l'objet d'un accord en commission.

- **Administration générale**

M. Tremblet présente la candidature de M. Hamann qui a présidé avec brio la commission des finances lors de la précédente législature et dont certains objets seront dorénavant discutés au sein de cette nouvelle commission. C'est pourquoi il estime que M. Hamann est le meilleur candidat à sa présidence.

Il n'y a pas d'autre postulation et **M. Hamann** est donc élu **président de la commission d'administration générale** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Affaires sociales et jeunesse**

M. Frauchiger annonce la candidature de M. Girardet dont les qualités ne sont plus à prouver.

M. Girardet rectifie en expliquant que le MCG présente en fait la candidature de M. Frauchiger.

Personne d'autre n'est candidat et **M. Frauchiger** est élu **président de la commission des affaires sociales et jeunesse** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Aînés**

M. Tremblet fait part de la candidature de M. Jimenay qui siège depuis de nombreuses années au sein du Municipal. Il ajoute que le PDC est certain qu'il fera un excellent président pour s'occuper des problèmes et soucis des aînés qui représentent quasiment un quart de la population meyrinoise.

Il n'y a pas d'autre postulant et **M. Jimenay** est élu **président de la commission des aînés** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Coopération au développement**

M. Girardet présente la candidature de Mme Girardet qui a déjà présidé cette commission lors des trois législatures précédentes.

Il n'y a pas d'autre candidat et **Mme Girardet** est élue **présidente de la commission de coopération au développement** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Commission d'environnement et Agenda 21**

Mme Tschudi-Spiropulo présente la candidature de M. Dumalle que l'on surnomme "Monsieur Energie". C'est pourquoi les Verts jugent qu'il est la personne la plus adéquate pour ce poste.

Personne d'autre n'étant candidat, **M. Dumalle** est élu **président de la commission de l'environnement et Agenda 21** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Commission des finances**

M. Cornuz indique que les Verts présentent la candidature de leur chef de groupe, M. Amato. Il mentionne que celui-ci est responsable de scouts à Meyrin et a siégé dans cette commission.

Il n'y a pas d'autre candidature et **M. Amato** est élu **président de la commission des finances** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Commission de gérance et entretien des bâtiments**

M. Hernot mentionne que les socialistes présentent la candidature de M. Fabre qui exerce ce genre d'activités dans le cadre de sa profession.

Il n'y a pas d'autre candidature et **M. Fabre** est élu **président de la commission de gérance et entretien des bâtiments** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Commission de sécurité**

M. Hernot, au nom de son groupe, annonce la candidature de M. Ortelli qui est chargé de mettre en place des systèmes informatiques de sécurité dans le cadre de sa profession.

Personne d'autre n'étant annoncé pour ce poste, **M. Ortelli** est élu **président de la commission de sécurité** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Commission des travaux publics**

Mme Kunz-Félix mentionne que le PLR présente la candidature de M. Haldemann qui a déjà siégé au sein de ce Conseil. Elle ajoute que son expérience d'entrepreneur, son parcours d'enfant de Meyrin ainsi que sa grande expérience politique font de lui le candidat idéal à ce poste.

Il n'y a pas d'autre candidature et **M. Haldemann** est élu **président de la commission des travaux publics** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Commission d'urbanisme et mobilité**

M. Jimenay, au nom du PDC, présente la candidature de M. Tremblet qui préside cette commission depuis plusieurs années.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Tremblet** est élu **président de la commission d'urbanisme et mobilité** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Commission quartier des Vergers ad hoc**

M. Grognuz annonce que le PLR annonce la candidature de M. Boccard, homme de l'extérieur qui appréciera d'être dans les Vergers !

Personne d'autre ne se présente et **M. Boccard** est élu **président de la commission quartier des Vergers ad hoc** à l'unanimité moins 1 abstention.

M. Tillmann met ensuite aux voix les commissions restantes.

- **Commission de la culture**

M. Hubert annonce que l'UDC présente la candidature de Mme Hayes qui a présidé cette commission pendant la dernière législature. Celle-ci a été à l'écoute de tous les intervenants artistiques et politiques avec le doigté et la souplesse nécessaires et a donc fait ses preuves à ce poste.

M. Amato indique que les Verts proposent la candidature de M. Cornuz qui vient de présider le Municipal et la commission quartier des Vergers ad hoc lors de la précédente législature. C'est également un homme de culture qui est très intéressé par cette commission.

M. Grognuz annonce que le PLR demande le vote à bulletins secrets. Il est appuyé de deux conseillers.

M. Girardet demande qu'un chapeau soit utilisé pour recueillir les bulletins.

M. Tillmann met donc au vote les deux candidatures:

Résultat du vote

Bulletins distribués : 33

Bulletins rentrés : 33

Bulletin blanc : 1

Bulletins valables : 32

Majorité absolue : 17

Mme Hayes obtient 19 voix

M. Cornuz obtient 13 voix

Mme Hayes est donc élue **présidente de la commission de culture** avec 19 voix.

(Applaudissements)

- **Commission des sports**

M. Ortelli signale que le parti socialiste présente la candidature de M. Hernot. Il indique que, en sa qualité de président de cette commission lors des deux dernières législatures, celui-ci a su créer un climat de confiance et établir des liens forts entre les différents acteurs de la vie sportive meyrinoise, devenant ainsi fort apprécié de tous. Grâce à son expérience et aux relations établies lors de ces huit années, il pourra remplir avec compétence son rôle de président lors de cette nouvelle législature.

M. Girardet annonce que le MCG propose la candidature de M. Gaetanino qui désire ardemment cette commission. En effet, celui-ci a plusieurs projets, entre autres la mise au courant par les commissaires des différents clubs et associations qui font la richesse de la Commune, notamment par leur nombre de jeunes qui méritent d'être soutenus. Il ajoute que, ces quatre dernières années, la commission présidée par M. Hernot n'a été convoquée que très rarement alors que les sujets d'intérêt en matière de sport ne manquaient pas mais ont été réglés directement par le Conseil administratif sans demander l'avis du Municipal au détriment de l'intérêt général, en particulier du Municipal.

Il conclut en indiquant que M. Gaetanino souhaite que la commission auditionne les sportifs en commençant par les clubs les plus importants - football, basket-ball et volleyball -, mais aussi pour mettre en évidence le travail effectué auprès de la jeunesse dans des sports moins médiatiques.

M. Girardet, appuyé par les membres du MCG, demande le vote à bulletins secrets.

M. Tillmann met donc au vote les deux candidatures:

Résultat du vote

M. Hernot obtient 24 voix

M. Gaetanino obtient 9 voix

M. Hernot est donc élu **président de la commission des sports** avec 24 voix.

(Applaudissements)

- **Commission de la petite enfance**

M. Girardet annonce la candidature de M. Pachoud.

Il n'y a pas d'autre postulant et **M. Pachoud** est donc élu **président de la commission de la petite enfance** à l'unanimité moins 1 abstention.

(Applaudissements)

- **Commission d'information et communication**

M. Amato indique que les Verts présentent la candidature de Mme Hartmann. Celle-ci a déjà présidé d'autres commissions mais au Grand Conseil et elle a donc toute l'expérience nécessaire pour cette charge.

Il n'y a pas d'autre candidature à ce poste et **Mme Hartmann** est donc élue **présidente de la commission d'information et communication** à l'unanimité moins 1 abstention.

(Applaudissements)

4.2 **Nombre de commissaires dans les commission municipales**

M. Tillmann signale que la commission de liaison propose de porter le nombre de sièges en commission de 14 à 11, soit deux sièges par parti à l'exception de l'UDC qui dispose d'un siège. Il précise que les Verts ont renoncé à avoir trois sièges.

Il demande si quelqu'un a une remarque à formuler et, comme ce n'est pas le cas, met la répartition précitée aux voix. Celle-ci est **acceptée à l'unanimité**.

4.3 Nomination des membres des commissions

Il est procédé à la nomination des membres des commissions:

Commissions municipales

Administration générale

Président: P. Hamann

Membres: M. Amato, C. Deluermoz, M. Fabre, J.-F. Girardet, F. Grognuz,
H. Halimi, S. Hayes, M. Kunz-Félix, C. Murciano, F. Sapin et
L. Tremblet

Affaires sociales et jeunesse

Président: R. Frauchiger

Membres: Y. Bocard, J.-F. Girardet, M. Girardet, F. Grognuz, E. Hartmann,
A. Jimenay, M. Kunz-Félix, A. Ortelli, X. Osmani, A. Schweizer et
S. Tiguemounine

Aînés

Président: A. Jimenay

Membres: P. Bocard, Y. Bocard, E. Brocard, E. Cornuz, M. Gaetanino,
P. Hamann, E. Hartmann, S. Hayes, F. Hernot, S. Pachoud et
R. Tillmann

Coopération au développement

Présidente: M. Girardet

Membres: P. Bocard, Y. Bocard, C. Deluermoz, R. Frauchiger, F. Grognuz,
S. Hayes, X. Osmani, A. Ortelli, F. Sapin, S. Tiguemounine et
A. Tschudi-Spiropulo

Culture

Présidente: S. Hayes

Membres: P. Bocard, Y. Bocard, E. Cornuz, C. Deluermoz, M. Gaetanino,
M. Girardet, H. Halimi, M. Kunz-Félix, X. Osmani, A. Schweizer et
A. Tschudi-Spiropulo

Environnement et Agenda 21

Président: M. Dumalle

Membres: E. Brocard, E. Cornuz, C. Deluermoz, R. Frauchiger, F. Grognuz,
H. Halimi, E. Hubert, M. Kunz-Félix, S. Pachoud, L. Tremblet et
A. Tschudi-Spiropulo

Finances

Président: M. Amato

Membres: M. Fabre, F. Haldemann, P. Hamann, E. Hartmann, A. Jimenay,
C. Murciano, S. Pachoud, A. Ortelli, F. Sapin, A. Schweizer et
R. Tillmann

Gérance et entretien des bâtiments

Président: M. Fabre

Membres: P. Bocard, E. Brocard, J.-F. Girardet, F. Hernot, E. Hubert,
C. Murciano, S. Pachoud, N. Squillaci, R. Tillmann, L. Tremblet et
A. Tschudi-Spiropulo

Information et communication

Présidente: E. Hartmann

Membres: E. Cornuz, J.-F. Girardet, M. Girardet, F. Grognuz, P. Hamann,
S. Hayes, F. Hernot, X. Osmani, N. Squillaci, R. Tillmann et
A. Tschudi-Spiropulo

Liaison (chef-fe-s de groupe)

Président: R. Tillmann

Membres: M. Amato, J.-F. Girardet, F. Haldemann, F. Hernot, E. Hubert et
A. Jimenay

Petite enfance

Président: S. Pachoud

Membres: P. Bocard, Y. Bocard, E. Cornuz, R. Frauchiger, F. Haldemann,
E. Hartmann, F. Hernot, X. Osmani, F. Sapin, N. Squillaci et
A. Schweizer

Quartier des Vergers ad hoc

Président: P. Bocard

Membres: M. Dumalle, M. Fabre, R. Frauchiger, M. Girardet, F. Haldemann,
F. Hernot, E. Hubert, M. Kunz-Félix, N. Squillaci, S. Tiguemounine et
L. Tremblet

Sécurité

Président: A. Ortelli

Membres: M. Amato, P. Bocard, M. Fabre, M. Gaetanino, F. Haldemann,
H. Halimi, F. Sapin, A. Schweizer, N. Squillaci, S. Tiguemounine et
L. Tremblet

Sports

Président: F. Hernot

Membres: E. Brocard, C. Deluermoz, M. Dumalle, M. Fabre, M. Gaetanino,
F. Grognuz, A. Jimenay, C. Murciano, S. Pachoud, A. Schweizer et
R. Tillmann

Travaux publics

Président: F. Haldemann

Membres: P. Boccard, E. Brocard, M. Dumalle, R. Frauchiger, M. Gaetanino,
P. Hamann, E. Hubert, A. Jimenay, C. Murciano, A. Ortelli et
R. Tillmann

Urbanisme et mobilité

Président: L. Tremblet

Membres: M. Amato, P. Boccard, M. Dumalle, J.-F. Girardet, M. Girardet,
F. Haldemann, H. Halimi, P. Hamann, E. Hubert, A. Jimenay et
A. Ortelli

Commissions extraparlimentaires

- **Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement**

M. Tillmann indique que chaque parti doit désigner un délégué.

Les conseillers suivants sont désignés:

M. Fabre, M. Girardet, F. Grognuz, A. Schweizer, N. Squillaci et
S. Tiguemounine.

- **Commission consultative des aînés**

M. Girardet annonce que le MCG souhaite reconduire Mme Girardet dans sa fonction de déléguée à cette commission.

M. Hernot indique que le parti socialiste propose la candidature de M. Brocard qui a beaucoup appris lors de sa première législature et qui souhaite plus s'investir dans son mandat.

M. Grognuz signale que le parti libéral-radical demande le vote à bulletins secrets.

M. Tillmann met donc aux voix les deux candidatures:

Résultat du vote

M. Brocard obtient 17 voix
Mme Girardet obtient 16 voix

M. Brocard est donc élu **délégué du Conseil municipal à la commission consultative des aînés** avec 17 voix.

(Applaudissements)

- **Comité du Centre de loisirs (Maison Vaudagne)**

M. Girardet annonce la candidature de M. Frauchiger.

Personne d'autre n'étant candidat, **M. Frauchiger** est élu **délégué du Conseil municipal au comité du Centre de loisirs (Maison Vaudagne)** à l'unanimité moins 1 abstention.

- **Comité du Jardin Robinson**

M. Girardet, au nom du MCG, annonce la candidature de M. Pachoud.

M. Amato indique que les Verts proposent la candidature de Mme Murciano qui a été pendant longtemps membre du Bureau du Jardin Robinson.

Le vote à bulletins secrets ayant été demandé, **M. Tillmann** met aux voix les deux candidatures:

Résultat du vote

Mme Murciano obtient 24 voix
M. Pachoud obtient 9 voix

Mme Murciano est élue **déleguée du Conseil municipal au comité du Jardin Robinson** avec 24 voix.

(Applaudissements)

- **Fondation meyrinoise du Casino (Conseil)**

a) Délégués du Conseil municipal

M. Tillmann fait remarquer que l'assemblée désignait traditionnellement un délégué de chaque tendance politique mais que ce n'est pas une obligation, ceci d'autant moins depuis l'arrivée du groupe MCG. Il ajoute que le représentant du Conseil municipal ne doit pas obligatoirement être membre dudit Conseil.

M. Cornuz indique que les Verts proposent la candidature de M. Amato.

M. Girardet annonce que le MCG présente la candidature de M. Gaetanino, qui pourra aussi bien représenter la droite que la gauche et défendra les projets de toutes tendances politiques. Il a d'ailleurs remarqué qu'au vote à bulletins secrets, la droite soutient la gauche.

M. Tremblet, au nom du PDC, propose la candidature de M. Jimenay qui occupait déjà ce poste lors de la précédente législature et qui a fait un excellent travail puisqu'il a toujours soutenu les projets intéressants.

M. Girardet aimerait savoir si la candidature socialiste qui avait été annoncée lors de la commission de liaison a été retirée.

M. Hernot répond qu'il y a eu des évolutions depuis la commission de liaison et que son parti ne présente pas de candidat.

Le vote à bulletins secrets ayant été demandé, **M. Tillmann** met donc aux voix les trois candidatures:

Résultat du vote

M. Jimenay obtient 28 voix

M. Amato obtient 22 voix

M. Gaetanino obtient 11 voix

MM. Jimenay et Amato sont donc élus **délégués du Conseil municipal au Conseil de la Fondation meyrinoise du Casino** avec respectivement 28 et 22 voix.

(Applaudissements)

b) Représentant du Conseil municipal

M. Haldemann, au nom du PLR, propose de reconduire M. Michel Aebischer à cette fonction.

M. Girardet indique que le MCG soutiendra cette candidature en précisant qu'il s'agit d'un ancien collaborateur de la Commune qui fait un excellent travail et n'a pas à être présenté par un groupe mais par l'ensemble de l'assemblée.

Aucun autre candidat n'étant proposé, **M. Tillmann** met la candidature de **M. Michel Aebischer** aux voix et celui-ci est élu **représentant du Conseil municipal au Conseil de la Fondation du Casino** à l'unanimité.

- Fondation Nouveau Meyrin (Conseil)

M. Tillmann indique que chaque parti doit désigner un représentant.

Les personnes suivantes sont désignées:

Jean-Claude Brulhart, Benjamin Chiabudini, Marcel Dumalle, Jean-François Girardet, André Reiss et Roland Sansonnens.

- Commission consultative du Fonds d'art contemporain

M. Hernot, au nom du PS, présente la candidature de M. Ortelli.

M. Tremblet annonce que le PDC propose la candidature de Mme Deluermoz.

M. Hubert indique que l'UDC présente la candidature de Mme Hayes.

Le vote à bulletins secrets ayant été demandé, **M. Tillmann** met donc aux voix les trois candidatures:

Résultat du vote

Mme Deluermoz obtient 27 voix
M. Ortelli obtient 23 voix.
Mme Hayes obtient 11 voix

Mme Deluermoz et M. Ortelli sont donc élus **délégués du Conseil municipal** à la **commission consultative du Fonds d'art contemporain** avec respectivement 27 et 23 voix.

(Applaudissements)

- **Commission consultative du Fonds énergie**

M. Hernot annonce que le PS présente la candidature de M. Fabre.

M. Amato indique que les Verts propose la candidature de M. Dumalle.

Au nom du PLR, **M. Grognoz** annonce la candidature de M. Haldemann.

Mme Hayes signale que l'UDC propose la candidature de M. Hubert.

M. Tremblet fait part de sa propre candidature, au nom de son groupe.

M. Hernot annonce que, afin de simplifier la situation, le PS propose que M. Fabre soit suppléant.

Il n'y a pas d'autre postulant et **M. Tillmann** met aux votes les candidatures de **MM. Dumalle, Haldemann, Hubert et Tremblet** en tant que **délégués du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds énergie** et de **M. Fabre** comme **suppléant**. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

- **Comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble**

a) Délégués du Conseil municipal

M. Ortelli indique que le PS propose de reconduire la candidature de M. Hernot qui a fait un excellent travail lors de la précédente législature.

M. Haldemann annonce que le PLR présente la candidature de M. Tillmann.

M. Girardet, au nom du MCG, annonce la candidature de Mme Girardet.

M. Grognoz, appuyé des membres de son parti, demande le vote à bulletins secrets.

M. Tillmann met donc aux voix les trois candidatures:

Résultat du vote

M. Tillmann obtient 25 voix
M. Hernot obtient 22 voix
Mme Girardet obtient 11 voix

MM. Tillmann et Hernot sont élus **délégués du Conseil municipal au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble** avec respectivement 25 et 22 voix.

b) Suppléants des délégués du Conseil municipal

M. Hubert annonce que le groupe UDC présente la candidature de Mme Hayes.

M. Amato indique que les Verts présentent la candidature de M. Cornuz.

M. Girardet, au nom de son groupe, propose la candidature de Mme Girardet. Il s'étonne que cette candidature doive à nouveau faire l'objet d'un vote puisque Mme Girardet était déjà candidate au poste de déléguée.

Le vote à bulletins secrets est demandé.

Résultat du vote

M. Cornuz obtient 19 voix

Mme Girardet obtient 17 voix

Mme Hayes obtient 13 voix

M. Cornuz et **Mme Girardet** sont élus **suppléants des délégués du Conseil municipal au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*** avec respectivement 19 et 17 voix.

• Colonie de vacances *La Ruche*

a) Délégué du Conseil municipal

M. Girardet mentionne que le MCG propose la candidature de M. Frauchiger qui a une longue expérience dans les colonies de vacances puisqu'il a été moniteur et responsable de colonies et camps pour la jeunesse.

Personne d'autre n'étant candidat, **M. Frauchiger** est élu **délégué du Conseil municipal à la colonie de vacances *La Ruche*** à l'unanimité moins 1 abstention.

b) Suppléant du délégué du Conseil municipal

M. Amato signale que les Verts présentent la candidature de Mme Hartmann.

M. Haldemann annonce que le PLR propose la candidature de M. Grognuz.

Mme Hartmann annonce qu'elle retire sa candidature.

Il est donc passé au vote et **M. Grognuz** est élu **suppléant du délégué du Conseil municipal à la colonie de vacances *La Ruche*** à l'unanimité moins 1 abstention.

• Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale

M. Hubert annonce que l'UDC présente la candidature de Mme Hayes.

M. Tremblet indique que les PDC proposent la candidature de M. Dorine Duay Duran, ancienne conseillère municipale.

Au nom du PLR, **M. Haldemann** annonce la candidature de Mme Muriel Sprecher.

M. Amato signale que les Verts proposent la candidature de Mme Nadia Rivron.

M. Hernot indique que le PS présente la candidature de M. Laurent Barlier.

M. Girardet annonce que le MCG propose la candidature de Mme Françoise Sapin qui a été cheffe du service financier de la ville de Genève et aura donc toutes les compétences pour ce poste.

M. Hubert indique que l'UDC retire la candidature de Mme Hayes.

(Applaudissements)

Il n'y a pas d'autre postulant et **M. Tillmann** met aux voix les candidatures de **Mmes Dorine Duay-Duran, Nadia Rivron, Françoise Sapin** et **Muriel Sprecher** ainsi que **M. Laurent Barlier** en tant que **délégués du Conseil municipal à la commission de réclamation de la taxe professionnelle communale**. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

- **Comité de l'Association Espace Undertown**

M. Hernot annonce que le groupe socialiste présente la candidature de M. Halimi qui a vécu toute sa vie à Meyrin et a fait sa formation dans la Commune. Il connaît donc bien les espaces consacrés aux jeunes et leurs problèmes. Il ajoute encore que M. Halimi est titulaire d'un bachelors en management et d'une licence en sciences politiques.

M. Haldemann indique que le PLR présente la candidature de M. Grognez qui a les mêmes qualités que M. Halimi pour ce mandat.

Le vote à bulletins secrets est demandé.

Résultat du vote

Bulletins rentrés: 33
Bulletins valables: 28
M. Halimi obtient 14 voix
M. Grognez obtient 14 voix

M. Cornuz annonce qu'il faut donc procéder à un deuxième tour.

M. Girardet demande pour quelles raisons certains bulletins ont été considérés comme non valables car il estime que les bulletins blancs sont valables.

M. Cornuz lui cite l'article 70 du règlement du Conseil municipal qui stipule que les bulletins blancs ne sont pas valables.

M. Girardet souhaite que l'on précise qu'il s'agit de bulletins blancs.

M. Tillmann précise qu'il y a donc eu 5 bulletins blancs et il est procédé au 2^e tour du vote.

Résultat du vote

Bulletins rentrés: 33
Bulletins blancs: 5
M. Cornuz obtient 14 voix

M. Halimi obtient 14 voix

M. Cornuz donne lecture de l'article 68 du règlement du Conseil municipal:

"En cas d'égalité des suffrages entre deux ou plusieurs candidats à une même fonction, il est procédé à un tour de scrutin supplémentaire. Si l'égalité subsiste, le candidat le plus âgé est élu."

Par conséquent, **M. Cornuz** demande leur âge aux deux candidats et il s'avère que M. Halimi est le plus âgé et donc élu.

M. Girardet fait remarquer qu'il y a eu une égalité au 1^{er} tour dans le cadre d'un vote où la majorité absolue était requise. Cette majorité n'étant pas nécessaire lors du 2^e tour, il considère qu'il faut procéder à un 3^e tour pour être conforme au règlement où le plus âgé sera élu en cas d'égalité.

M. Groguz retire sa candidature.

(Applaudissements)

M. Halimi est donc élu **délégué du Conseil municipal au comité de l'Association Espace Undertown** avec 14 voix.

4.4 Détermination de la place des partis autour de l'hémicycle

M. Hernot signale que, en commission de liaison, le parti socialiste a exprimé le souhait que les membres du MCG soient déplacés à l'extrême droite de l'hémicycle. Il relève en effet que, pendant l'ensemble de la législature, le "ni gauche, ni droite" n'a été qu'une portion très congrue de son attitude. Il considère donc que la place du MCG est à côté de l'UDC étant donné son alliance politique avec ce groupe et le fait que M. Girardet se déplace parfois auprès de ses membres pour se mettre d'accord avec eux.

M. Hubert annonce que l'UDC n'est pas d'accord avec cette proposition et propose le statu quo.

M. Girardet trouve la proposition de M. Hernot incongrue. En effet, celui-ci justifie sa demande par le fait que le MCG n'aurait jamais soutenu un projet socialiste lors de la dernière législature. Or, il considère que c'est erroné et cite à ce sujet l'initiative populaire proposée par les socialistes qui demandait que la Commune soutienne la formation des apprentis avec les deniers publics, en rappelant que le MCG a accepté la délibération qui a fait suite à cette initiative. En outre, son groupe a approuvé le budget 2015 alors que la gauche et les Verts n'ont pas pris part au vote et n'ont donc pas la légitimité d'utiliser les deniers publics. Enfin, **M. Girardet** dit ne s'être jamais levé pour aller discuter avec l'UDC et, même s'il l'avait fait, note que l'on a la démonstration ce soir que le PLR a fait une alliance avec les socialistes après les commissions de liaison puisque les membres du PLR ont voté ce soir pour les candidats socialistes et, entre autres, contre la candidature de Mme Girardet à la commission consultative des aînés.

En conclusion, pour **M. Girardet**, il est d'autant plus faux de dire que le MCG soutient l'UDC et la droite que le parti socialiste a fait des alliances secrètes avec le PLR pour faire élire son candidat, M. Brocard, alors que celui-ci n'a jamais pris la parole en commission.

[L'assemblée fait remarquer qu'il s'agit d'une attaque personnelle]

M. Girardet signale qu'il a lui aussi subi une attaque personnelle lorsque le chef du groupe socialiste l'a accusé d'avoir été discuter avec le chef du groupe UDC. D'autre part, M. Hernot a prétendu que le MCG s'était allié à l'UDC pendant la campagne électorale alors qu'un projet de bulletin de vote ne comportant ni le terme MCG ni UDC a été proposé. Il relève que le candidat PLR au 2^e tour s'est retiré tout en laissant la mention PLR sur le bulletin de vote du candidat PDC. Les noms des partis de M. Tschudi et Mme Leuenberger figuraient également sur leur bulletin de vote alors qu'il s'agissait d'élire des personnes. Selon **M. Girardet**, les électeurs ont été trompés puisque les alliances ont permis de mieux élire certains candidats.

M. Girardet ajoute que le MCG a démontré qu'il soutenait des projets de droite comme de gauche en rappelant que certains projets sont passés, tels la suppression de la part communale de l'impôt sur les chiens, avec l'alliance du PLR, ou l'acceptation par toute l'assemblée sauf le PS d'accorder la priorité, à compétences égales, aux résidents meyrinois (jeunes, chômeurs, etc.) pour l'emploi dans les services de l'administration municipale. Il en déduit que le MCG n'a pas présenté que des projets de droite mais a aussi soutenu la majorité de gauche du Conseil administratif qui présentait ses projets, de même que le budget et les comptes.

Quant aux attaques personnelles, il est vrai que, pendant quatre ans, le MCG a subi des attaques du Conseil administratif, parfois très stigmatisantes pour chaque membre du MCG. En effet M. Gaetanino a été attaqué également sur son lieu de travail, lui-même l'a été parce qu'il avait osé dire qu'un chef de service n'avait pas respecté son devoir de service et M. Frauchiger parce qu'il avait soi-disant tenu des propos racistes. Toutes ces attaques n'avaient aucun rapport avec les prises de position du MCG. Ce soir, on veut stigmatiser le MCG en le plaçant à l'extrême droite alors qu'il a défendu et défendra encore des projets aussi bien de droite que de gauche pourvu qu'ils soient intelligents et de bon sens.

M. Cornuz relève que c'est sur la liste commune dénommée "Nouvelle farce" – il se reprend et mentionne "Nouvelle force" –, que l'UDC et le MCG se sont présentés aux dernières élections communales ainsi qu'aux 1^{er} et 2^e tours de l'élection du Conseil administratif. Par conséquent, cette alliance existe véritablement et la place légitime du MCG est à côté de l'UDC, à sa droite ou entre le PLR et l'UDC, comme les membres du MCG l'ont démontré lors de cette législature. Aussi les Verts soutiendront-ils la proposition du parti socialiste.

Pour **Mme Hayes**, on est en train de faire des allégations de basse politique et les socialistes vont ainsi obliger l'UDC à ne plus soutenir leurs résolutions. Elle fait remarquer que les membres de l'UDC représentent le peuple et que ce qu'ils présentent, de même que les membres de l'Alternative, peut être intéressant. Or, ils risquent de se bloquer en raison des allégations du PS et elle ne comprend pas cette attitude qu'elle trouve malsaine.

Elle ajoute que son groupe a fait un apparentement ou un mariage politique lors d'une campagne électorale. Si l'UDC est considérée par certains comme d'extrême droite, elle relève toutefois que tous agissent pour le peuple même s'ils ont des vues différentes. En conclusion, elle demande à chacun de garder du bon sens qui est, selon elle, en train de partir à vau-l'eau.

M. Tillmann note qu'il y a deux propositions quant au placement du MCG, soit le statu quo, soit son déplacement à côté de l'UDC.

M. Girardet demande qu'il soit protocolé le fait que M. Cornuz commence son intervention en parlant de "nouvelle farce" car il estime qu'il y a là une intention de ridiculiser.

D'autre part, M. Cornuz a prétendu que le MCG avait fait alliance avec l'UDC au 1^{er} tour, ce qui est erroné. Pour lui, il n'est pas possible que l'assemblée se détermine sur la base d'une fausse allégation. Il explique à ce sujet que, au 1^{er} tour, il n'était allié qu'à Mme Sapin pour le poste de conseiller administratif. Au 2^e tour, l'alliance MCG-UDC s'intitulait "Nouvelle force" et les noms des partis n'étaient pas mentionnés puisqu'il s'agissait d'élire des personnes au vote majoritaire.

M. Cornuz reconnaît s'être trompé et que l'UDC et le MCG n'ont effectivement pas fait alliance au 1^{er} tour mais il maintient le reste de ses propos.

M. Tillmann clôt les débats.

M. Amato demande le vote à bulletins secrets mais **M. Girardet** fait remarquer que, selon le règlement, seules les élections peuvent être soumises au vote à bulletins secrets.

M. Amato le reconnaît et retire sa requête.

M. Tillmann met aux voix le **maintien du statu quo** et **M. Girardet** demande le vote nominal.

Résultat du vote nominal

Amato Maurice	non	Hartmann Esther	non
Boccard Pierre	non	Hayes Sasà	oui
Boccard Yolande	abs.	Hernot François	non
Brocard Eric	non	Hubert Emile	oui
Cornuz Eric	non	Jimenay Arthur	abs.
Deluermoz Cosima	abs.	Kunz-Félix Marielle	abs.
Dumalle Marcel	non	Murciano Claudine	non
Fabre Michel	non	Ortelli Aldo	non
Frauchiger Roger	oui	Osmani Xhevrie	non
Gaetanino Marco	oui	Pachoud Stéphane	oui

Séance du 2 juin 2015
tenue sur arrêté du Conseil d'Etat

Girardet Jean-François	oui	Sapin Françoise	oui
Girardet Myriam	oui	Schweizer Adriana	oui
Grognuz Fabien	abs.	Squillaci Nicola	non
Haldemann François	non	Tiguemounine Sabine	non
Halimi Hysri	non	Tremblet Laurent	abs.
Hamann Philippe	non	Tschudi-Spiropulo	non

Le maintien du MCG à son emplacement actuel est donc refusé par 17 non, 9 oui et 6 abstentions.

D'autre part, **M. Tillmann** indique que les conseillers ont reçu la liste des commissions déjà fixées.

M. Girardet fait remarquer qu'il est prévu une séance du comité citoyen Agenda 21 le 18 juin alors que celui-ci a été supprimé.

En outre, il fait remarquer que le principe de déplacer le MCG a été voté mais pas son emplacement exact, à droite ou à gauche de l'UDC. Il demande qu'il y ait un vote y relatif car il considère que le placer d'office à l'extrême droite n'est pas démocratique. Il relève à ce sujet que M. Ducrot, chef de campagne du PDC, a publiquement déclaré que le MCG était d'extrême droite en vue de développer la haine plutôt que l'entente.

M. Tillmann lui demande de dire où il aimerait être placé.

M. Girardet répond qu'aucune des propositions de son groupe n'a été acceptée ce soir et qu'il ne va donc pas faire une proposition pour que les autres partis aient le plaisir de la refuser. Il demande donc aux PDC et PLR de dire où ils souhaitent placer le MCG.

M. Tillmann confirme tout d'abord que la réunion du comité Agenda 21 doit effectivement être annulée.

Pour **Mme Girardet**, ce qui s'est passé ce soir est inacceptable et elle en veut particulièrement à une certaine personne. Elle ne trouve pas normal d'attiser la haine ainsi.

Elle tient néanmoins à émettre une proposition et souhaite que le MCG soit placé entre l'UDC et le PLR en espérant que sa demande sera acceptée.

Mme Schweizer en a marre. Elle rappelle avoir voté pour le statu quo mais souhaite rester assise à côté du PLR.

M. Girardet demande le vote nominal.

M. Tillmann met au vote la proposition de Mme Girardet consistant à **placer le MCG entre l'UDC et le PLR.**

Résultat du vote nominal

Amato Maurice	non	Hartmann Esther	non
Boccard Pierre	non	Hayes Sasà	non
Boccard Yolande	abs.	Hernot François	non
Brocard Eric	non	Hubert Emile	non
Cornuz Eric	non	Jimenay Arthur	abs.
Deluermoz Cosima	abs.	Kunz-Félix Marielle	non
Dumalle Marcel	abs.	Murciano Claudine	non
Fabre Michel	non	Ortelli Aldo	non
Frauchiger Roger	oui	Osmani Xhevrie	non
Gaetanino Marco	oui	Pachoud Stéphane	oui
Girardet Jean-François	oui	Sapin Françoise	oui
Girardet Myriam	oui	Schweizer Adriana	non
Grognoz Fabien	non	Squillaci Nicola	abs.
Haldemann François	non	Tiguemounine Sabine	non
Halimi Hysri	non	Tremblet Laurent	abs.
Hamann Philippe	non	Tschudi-Spiropulo	non

Le déplacement du MCG entre le PLR et l'UDC est donc refusé par 20 non, 6 oui et 6 abstentions.

Mme Girardet remarque qu'il y a un certain acharnement à vouloir placer le MCG à l'extérieur et trouve cette attitude lamentable et anti-démocratique. Elle remercie Mme Schweizer pour son soutien...

M. Girardet annonce que le MCG préside le Conseil municipal de la ville de Genève puisque M. Meideros a été élu président, ce qui implique que le putsch tenté par le PS n'a pas réussi, contrairement à Meyrin grâce à l'alliance du PS, des Verts, du PDC et du PLR.

D'autre part, il trouve lamentable que l'on arrive à stigmatiser des conseillers élus démocratiquement en créant des majorités de circonstance, majorités que l'on peut retrouver à Onex et Vernier, ceci dans le seul but de nuire au MCG et non pas de construire. Il fait en effet remarquer que le MCG, qui est la deuxième force politique de la Commune et du canton, s'est fait éjecter de l'exécutif uniquement grâce à des alliances contre nature. A ce sujet, il est erroné que prétendre que les conseillers administratifs meyrinois n'ont pas fait d'alliance alors que l'on sait, par la presse, que M. Devaud a dit qu'il préférerait siéger avec des conseillers socialiste et vert plutôt qu'avec un MCG.

M. Girardet en déduit qu'au vu de telles alliances, la population continuera de s'abstenir de voter. Il note à ce sujet qu'il n'y a eu que 27% de personnes qui se sont déplacées pour voter mais considère que les 72% qui sont restés à la maison ont aussi quelque chose à dire.

Séance du 2 juin 2015
tenue sur arrêté du Conseil d'Etat

Il revient sur la décision de placer le MCG à l'extrême droite et rappelle que son parti a démontré sa volonté de construire pendant cette législature. Il n'a pas contré les propositions du PLR et du PDC, et surtout pas de l'UDC, mais a également soutenu la gauche. Ce soir, certains partis ont démontré qu'ils faisaient une alliance uniquement pour marginaliser le MCG. Or, celui-ci n'a pas dit son dernier mot et **M. Girardet** rappelle d'ailleurs que son groupe a obtenu plus de voix que le PDC, le PLR et l'UDC ainsi que le PS qui a perdu un siège. Il termine en indiquant que si les conseillers continuent ainsi, le MCG saura faire pencher la balance de manière à faire passer des projets de bon sens uniquement, qu'ils soient de droite ou de gauche, car ni l'un, ni l'autre n'ont la majorité au sein de cette assemblée.

Avant de clore la séance, **M. Tillmann** invite le public et les élus à la réception organisée en l'honneur des conseillers sortants.

* * *

La séance est levée à 21h20/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 24 juin 2015.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Laurent Tremblet

Robert Tillmann